

Les retraites complémentaires Agirc-Arrco ne seront pas revalorisées

Paris, 17 octobre 2025

Comme chaque année, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco s'est réuni pour décider du niveau de revalorisation des retraites complémentaires des salariés du secteur privé. Ce 17 octobre, faute d'accord entre les représentants des organisations patronales et syndicales qui le composent, les retraites complémentaires Agirc-Arrco ne seront pas revalorisées au 1er novembre 2025. La valeur d'achat du point Agirc-Arrco ne sera pas modifiée au 1er janvier 2026.

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire. Le montant total annuel des allocations versées s'élève aujourd'hui à près de 100 Md€. Les orientations stratégiques du régime ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94

Christian NWOS - Agirc-Arrco - jnwosakoko@agirc-arrco.fr